

LE BUDGET

QUEL FINANCEMENT ?

En 2011, la CLE a voté à l'unanimité son budget annuel pour un montant de 138000€ dont 60000€ alloués pour l'étude de localisation et de gestion prioritaire des zones humides.

De manière simplifiée, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sont les principaux partenaires financiers actuels du SAGE, à hauteur de 80 % maximum de son budget. Le reliquat (20 %) est à la charge des 179 collectivités intégrées dans le périmètre du SAGE (autofinancement).

Pour calculer les cotisations des communes intégrées au périmètre du SAGE, la CLE s'est basée sur 3 critères : la superficie de la collectivité, son potentiel financier et sa population.

Ainsi, un habitant d'Ecotigny, de Montceau ou encore de Dettley cotise en moyenne 13 cts / an.

Il va sans dire que si les délais réglementaires fixés par l'Europe ne sont pas respectés (bon état des eaux d'ici 2015), il en coûtera davantage à chaque habitant.

Dans cette perspective économique-environnementale, le SAGE prend encore une fois toute sa légitimité.



LE LOGO

À u printemps, la CLE a opté pour une collaboration locale avec les établissements scolaires dans le but de créer le logo du SAGE.

Si la CLE a laissé libre cours à l'esprit créatif des participants, elle a néanmoins axé

leur travail avec des prérogatives et des intentions à retranscrire. On retrouve ainsi dans ce logo contemporain, les cours d'eau de l'Arroux et de la Bourbince symbolisés par les 2 traits bleus, nos paysages de bocages avec le vert, ainsi que les corridors schématisés par les polygones jaunes.

Avec la participation de nombreuses classes réparties sur le territoire, c'est finalement Sam FRANCOIS et Pierre GERARD, élèves de la classe 4è2 du Collège Jules Ferry de Gévelard qui ont remporté le concours.

M. SIMON, Président de la CLE, a remis, en récompense, des ouvrages traitant de la protection des espèces menacées et de notre patrimoine bourguignon aux lauréats ainsi qu'aux établissements ayant collaboré sur le projet.



De gauche à droite : M. MULLER, M. SIMON, Sam et Pierre, M. ITRI et M. PERRIER (Principal du Collège Jules Ferry)

La CLE tient à remercier tous les participants et plus particulièrement MM. ITRI et COLIN, respectivement professeurs d'arts plastiques au Collège Jules Ferry de Gévelard et des Epontots à Montcenis pour leur investissement.

LE SAGE EN CHIFFRES

Un an après la loi sur l'eau de 1992 qui dota la politique environnementale française de 2 nouveaux outils de planification (les SAGE et les SDAGE), le bassin versant du Gardon a été le premier territoire couvert par un SAGE (périmètre arrêté en septembre 1993).

Le 15 mai 2010, date de l'arrêté du périmètre, le bassin de l'Arroux a été le **151^{ème} territoire hydrologique français** à entrer dans une gestion planifiée et cohérente de la

ressource en eau et de sa biodiversité par le biais d'un SAGE. C'est également le **4^{ème} des 5 SAGE** présents en Bourgogne.

Ainsi, la mise en place du SAGE Arroux Bourbince pérennise la politique de planification européenne (DCE) et française (SDAGE) à l'échelle de notre territoire.

A ce jour, le territoire français est couvert à **48,5 % pour un total de 173 SAGE**.

Moyennant un délai de mise en œuvre de 6 ans,

on dénombre **54 SAGE approuvés**, les autres étant en court d'élaboration.

Avec une superficie nationale moyenne de 1883 km², le SAGE Arroux Bourbince est le **22^{ème} plus grand SAGE de France (3177 km²)**. Le SAGE de l'Etang de Biguglia en Haute Corse avec 186 km² est le plus petit alors que le SAGE de la Vilaine domine le classement avec un territoire de 10 993 km².



Imprimé sur papier PEFC/10-31-1879 pour un minimum de 70 %

Pour plus d'informations

Steve MULLER (animateur de la CLE)
Email : sage_arroux@orange.fr
Tél. : 03 85 68 33 76 Portable : 06 29 91 37 52

SIEAB
Siège social : Hôtel de ville 71300 MONTCEAU-LES-MINES
Bureau : 56 Quai Jules Chagot 71300 MONTCEAU-LES-MINES

Directeur de la publication : Georges SIMON
Rédaction : Steve MULLER
Edition : PAS à PAS Communication
Impression : S.E.I.C.

Décembre 2011 - n°1

Journal du SAGE Arroux-Bourbince

D'une culture de rivière à une dimension de bassin

Sommaire

ILS ONT DIT...

LA GENESE DU SAGE

LE BIENFONDE D'UNE PLANIFICATION DE BASSIN

LE CALENDRIER DU SAGE

LES ACTIONS

LE BUDGET : QUEL FINANCEMENT ?

LE LOGO

LE SAGE EN CHIFFRES

Edito

Dès 2007, la volonté politique des élus du bassin versant Bourbince-Oudrache, à travers une véritable solidarité territoriale autour de l'eau a permis la mise en place d'un outil ambitieux certes mais nécessaire à notre territoire : le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Outil indispensable pour permettre l'atteinte du bon état des eaux comme stipulé dans le SDAGE et qui répond à un enjeu local de planification organisant une gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans le cadre de cette démarche l'état des lieux en cours de réalisation permettra d'apporter des éléments d'orientation au diagnostic du territoire. Il en découlera les objectifs prioritaires, lesquels pourront s'inscrire notamment dans les contrats territoriaux.

Merci à l'ensemble des élus, représentants institutionnels, usagers qui oeuvrent au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bureau ou des commissions thématiques.

Notre réussite passe par leur engagement et une solidarité sans faille. L'eau est une richesse inestimable, elle est l'affaire de tous. Pour les générations futures nous avons le devoir de la protéger !

Georges SIMON,
Président de la CLE

ILS ONT DIT...



M. Jean-Yves TONDOUX

3^{ème} Vice-président de la CLE,
Président de la CT Biodiversité et conseiller
délégué en charge des milieux naturels et
de la biodiversité sur le territoire Creusot-
Montceau.

« La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du développement durable. La mise en place d'un SAGE permet aux collectivités d'un même bassin versant de disposer d'un outil puissant pour atteindre puis conserver le bon état des eaux. Par ailleurs outil de concertation, d'information et d'éducation, le SAGE amène à une approche globale de la problématique de l'eau »



Mme Annie PALLOT

4^{ème} Vice-présidente de la CLE,
Maire de Palinges

« Le SAGE accompagnera nos collectivités dans la gestion de l'ensemble des problématiques liées à l'eau et à l'environnement ! »



M. Jean-Marc GUILHEM

1^{er} Vice-président de la CLE,
Président du SINETA

« Un outil de planification adopté par le SINETA et adapté pour la sauvegarde de nos milieux aquatiques et de la biodiversité du bassin Arroux-Bourbince. »



M. François COUROUBLE

2^{ème} Vice Président de la CLE,
Délégué au Pays Autunois-Morvan

« En s'engageant dans le SAGE, le Pays de l'Autunois Morvan affirme sa position de force fédératrice de son territoire. Traversé sur toute sa longueur par l'Arroux, il est le lieu de convergence de tous les territoires amont de nos rivières et sera garant de la solidarité amont-aval. »



M. Patrice JOLY

Président du Parc Naturel Régional du Morvan

Le Parc Naturel Régional du Morvan est engagé dans la préservation de la ressource en eau depuis sa création (1970). Le SAGE est un outil de référence qui vient compléter cet engagement et donner un cadre à la politique locale de l'eau. Le Parc sera un partenaire actif de la mise en œuvre de cette démarche. »

LA GENESE

Huit ans après les dernières inondations de novembre 2003 à Digoin, les arrêts sécheresse se sont succédés d'année en année en Bourgogne. Ces deux phénomènes climatiques renforcent la nécessité d'une gestion collaborative, concertée et propice de notre ressource en eau, qu'elle soit superficielle ou alimentaire pour un usage raisonné et partagé.

Les enseignements tirés de ces événements passés et la prévision de ceux à venir, ont amené la création d'un groupe informel à l'été 2007 dans le but de promouvoir un projet ambitieux mais nécessaire :

«Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Arroux-Bourbince»

Fort de personnes motrices et compétentes (groupement de collectivités, syndicats de rivières, PNR, mais également l'Agence de l'Eau et la DDT), le groupe s'est élargi et s'est doté d'acteurs complémentaires pour former la Commission Locale de l'Eau (CLE), assortie de 48 représentants avec un fonctionnement se rapprochant de celle d'un Parlement de l'Eau. Elle est l'instance de décisions en charge de l'élaboration du SAGE. Pour l'assister, un comité de pilotage nommé «Bureau» et représentatif de la CLE avec 17 membres, se réunit plus fréquemment pour préparer les réunions plénières de la CLE.

LE BIENFONDE D'UNE PLANIFICATION DE BASSIN

Véritable outil de planification de la ressource en eau, le SAGE déclinera les objectifs européens de la Directive Cadre sur l'Eau avec pour objectif principal : maintenir et/ou atteindre le bon état des eaux d'ici 2015 sur notre territoire.

Le SAGE permettra également de coordonner les démarches locales de gestion de l'eau (contrats territoriaux du Sud Morvan, Arroux-Mesvrin-Drée, Bourbince et Val de Loire), prônant ainsi la démarche solidaire entre l'amont et l'aval du bassin.

La mise en œuvre du SAGE facilitera également une cohésion de la politique locale de notre ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Une fois le SAGE approuvé par arrêté interpréfectoral (perspective 2016), toute décision ou programme public dans le domaine de l'eau devra être compatible ou rendu compatible avec les mesures déclinées par le SAGE. Celui-ci sera alors la référence obligatoire pour tous !

LE CALENDRIER

ETAPES PRINCIPALES Etapes secondaires	CALENDRIER
Emergence (groupe informel) • Recrutement de l'animateur • Consultation du dossier préliminaire au SAGE par les collectivités, Préfets et comités de bassin	Eté 2007 Avril 2009 Octobre 2009 à janvier 2010
Instruction (arrêté interpréfectoral du périmètre du SAGE) • Arrêté de la composition de la CLE	Mai 2010 Octobre 2010
Elaboration • Etat initial • Diagnostic • Tendances et scénarii • Choix de la stratégie • Produits du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable & Règlement) • Evaluation environnementale	Aujourd'hui
Mise en œuvre du SAGE (après consultation, enquête publique et arrêté du Préfet coordonnateur)	Fin 2016

LES ACTIONS

Après de nombreuses démarches administratives, de sensibilisation et de vulgarisation, la CLE se présente aujourd'hui comme l'instance majeure de concertation et de délibération pour une gestion solidaire de notre ressource en eau, nos cours d'eau et les milieux aquatiques associés.

Ses membres se sont répartis dans diverses Commissions Thématiques (CT) afin de travailler sur les principales orientations ou problématiques territoriales :

CT RESSOURCE EN EAU	CT BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE ASSOCIÉ AUX MILIEUX AQUATIQUES	CT PÊCHE, LOISIRS ET TOURISME	CT COMMUNICATION
Outil de gestion quantitative	Zones humides	Usages de l'eau pour les activités annexes à son usage premier	Vulgarisation du SAGE auprès des acteurs et des citoyens du bassin de l'Arroux
-	-	-	-
Enjeux liés à l'alimentation en eau potable	Enjeux liés à la morphologie et à la restauration des milieux (continuité écologique)	Valorisation	Valorisation du territoire
-	-	-	-
Risque "inondation"	Lutte contre les espèces envahissantes	-	Sensibilisation
-	-	-	-
Lutte contre les pollutions urbaines et industrielles	-	-	Information
-	-	-	-
Gestion des eaux pluviales	-	-	-

Pour 2011 et 2012, l'essentiel du travail réside dans la connaissance et le diagnostic du bassin versant (3177 km²). Ceux-ci permettront de relever les principales problématiques et proposer une stratégie économique-environnementale adaptée à nos usages et nos milieux à long terme.

Dans la même période, la CLE s'est fixée comme objectif de localiser les réseaux de zones humides.

Reconnues pour leurs capacités épuratoires, écologiques, hydro et biodynamiques, ces zones humides font l'objet d'une réglementation fixant leur inventaire. Leur

préservation et leur mise en valeur sont quant à elles fortement recommandées.

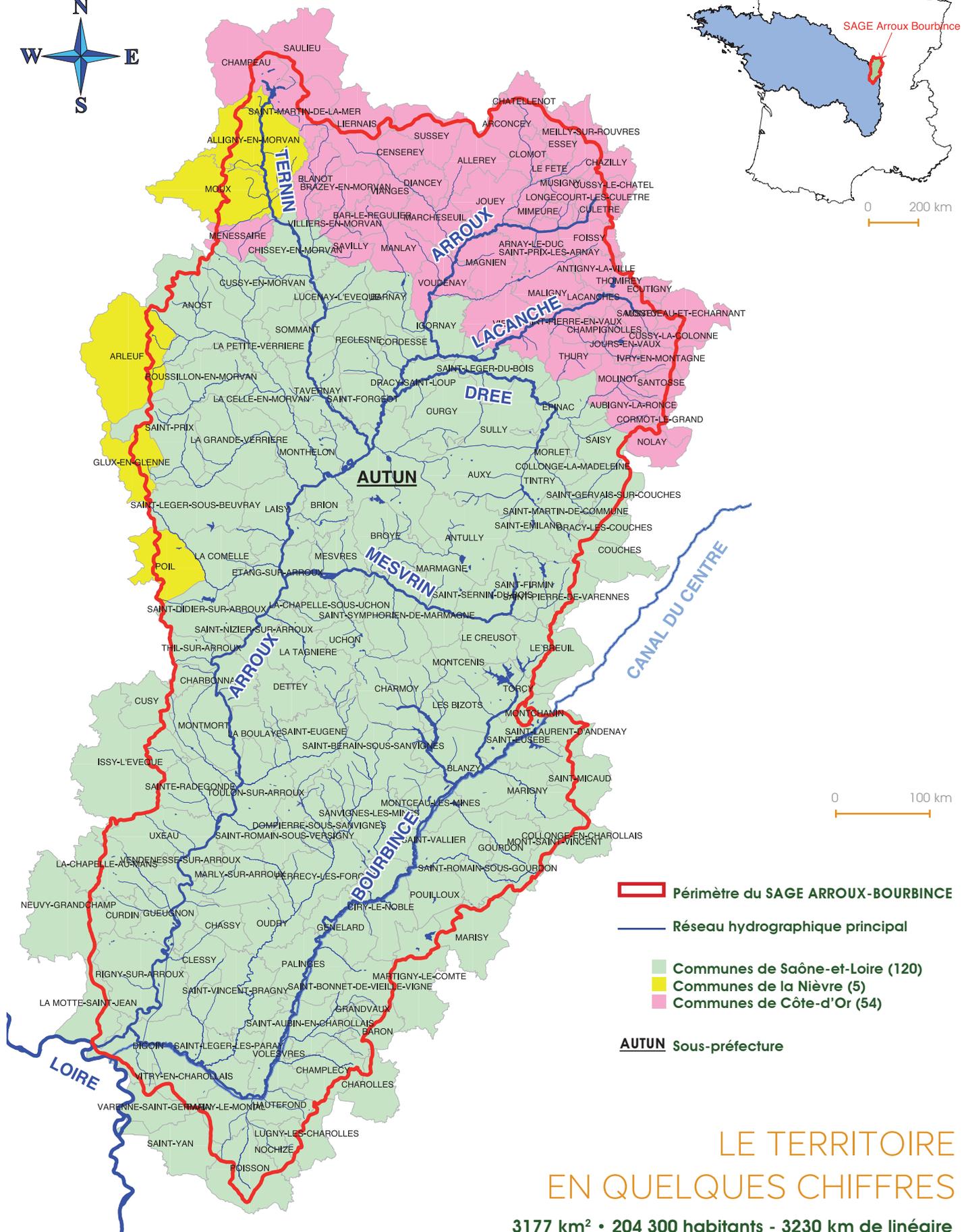
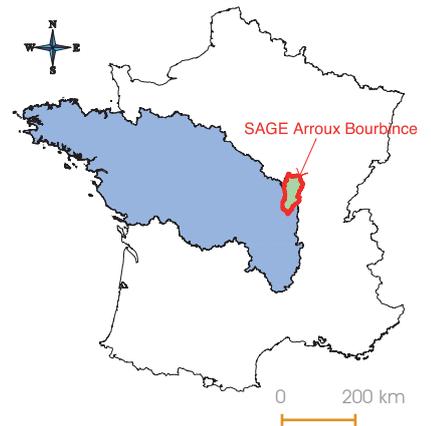
Dans cette optique, le maître d'œuvre cartographiera, par recoupement de bases de données, de grandes enveloppes de zones humides afin de mettre en exergue leur réseau et leurs enjeux.

En s'investissant dans cette campagne, la CLE œuvre à grande échelle. Il sera dès lors opportun de collaborer à l'échelle communale pour inventorier de manière fine ces zones humides en commençant par les secteurs relevés comme prioritaires aux yeux de l'étude.

Cette démarche collective permettra de prendre en compte ces espaces sensibles que sont les zones humides dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanismes, les Schémas de Cohérence Territoriale, etc.

Le calendrier prévisionnel fixe un démarrage de l'étude en fin d'année et un achèvement en juin 2012.

PÉRIMÈTRE DU SAGE



- Périmètre du SAGE ARROUX-BOURBINCÉ
- Réseau hydrographique principal
- Communes de Saône-et-Loire (120)
- Communes de la Nièvre (5)
- Communes de Côte-d'Or (54)

AUTUN Sous-préfecture

LE TERRITOIRE
EN QUELQUES CHIFFRES

3177 km² • 204 300 habitants - 3230 km de linéaire

Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne, DREAL Bourgogne (2009) - Auteur : Steve MILLER (animateur SAGE)

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Membres du bureau

COLLÈGE DES ÉLUS (24 membres)

M. Georges SIMON SIEAB <i>Président</i>	M. Jean-Marc GUILHEM SINETA <i>1^{er} Vice-Président</i>	M. François COUROUBLE Pays de l'Autunois Morvan <i>2^{ème} Vice-Président</i>
M. Jean-Yves TONDOUX CMCU <i>3^{ème} Vice-Président</i>	Mme Annie PALLOT Pays Charolais Brionnais <i>4^{ème} Vice-Président</i>	M. Gabriel MOULIN CC du Canton Bligny-sur-Ouche <i>5^{ème} Vice-Président</i>
Mme Paulette ACKERMANN CC Autour du Mont St Vincent <i>6^{ème} Vice-Président</i>	Mme Edith GUEUGNEAU Conseil Régional de Bourgogne <i>7^{ème} Vice-Président</i>	Le/La représentant(e) PNR du Morvan
M. Pierre GOBBO Conseil Général de la Côte d'Or	Mme Jocelyne GUERIN Conseil Général de la Nièvre	M. Laurent SELVEZ Conseil Général de la Saône et Loire
Mme Philomène BACCOT Établissement Public Loire	M. Gérard DAMBRUN CC du Pays d'Arnay le Duc	M. Norbert ESTIENNE CC de l'Autunois
M. Jorge FERREIRA CMCU	Mme Claudette PELLERIN CC de la Vallée de la Drée	M. Jean-Claude NOUALLET Pays de l'Autunois Morvan
M. Gérard CHENAUD Pays Charolais Brionnais	M. Gilles PERRETTE SIEAB	M. Michel-Pierre DECHAUME SIA du Mesvrin
M. Jacques ROY SIVOM du Ternin	M. Pierre POILLOT CC de Liernais	M. Christian BRESSOULALY CA Beaune Côte et Sud

COLLÈGE DES USAGERS (14 membres)

Chambre d'Agriculture de Saône et Loire	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de l'Autunois Morvan (CPIE)	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Saône et Loire
Union Nationale des Industries, de Carrières et de Matériaux de Bourgogne (UNICEM)	Association Ornithologique et Mammalogique de Saône et Loire	Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne (CRPF)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire (CCI)	Comité Départemental de Canoë Kayak de Saône et Loire	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
Ecomusée Le Creusot Montceau	Electricité de France (EDF)	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Bourgogne (SAFER)
Société d'Histoire Naturelle d'Autun	UFC Que Choisir	

COLLÈGE DE L'ÉTAT (10 membres)

Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)	Agence Régionale de Santé de Saône et Loire (ARS)	Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or (MISE)
Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire (MISE)	Préfecture de Saône et Loire (sous-préfecture d'Autun)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne
Direction Départementale des Territoires de la Nièvre (MISE)	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Bourgogne (ONEMA)	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Bourgogne (ONCFS)
Voies Navigables de France (VNF)		